

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 octobre 2009, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal  
Sauf : - Évelyne CARLIN, procuration à Georges GARNIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

➤ Madame Corinne GUYON déplore le manque d'informations concernant les réajustements budgétaires lors du conseil du 02 octobre 2009. Elle aurait souhaité une meilleure visibilité pour voter plus sereinement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il donnera plus de détails lors du prochain conseil municipal.

➤ Monsieur Fabrice FOURNIER a trouvé des incohérences au sujet des appels d'offres pour les travaux rue Delacour.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gilles ROY, chef du centre de secours de Clerval, sollicite une subvention pour les jeunes sapeurs pompiers en formation (80 euros/enfant qui effectue sa formation à Baume Les Dames et 70 euros/enfant qui effectue sa formation à l'Isle Sur Le Doubs).

Mais plusieurs interrogations se posent :

- la commune de Clerval doit-elle subventionner pour les enfants des autres communes ?
- la CCPC doit-elle contribuer à cette demande ?

Monsieur Georges GARNIER pense qu'il serait judicieux d'intégrer le centre de secours à la CCPC.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 OCTOBRE 2009**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 02 octobre 2009, par 5 voix contre, 10 voix pour.

## **CAMPING ET HALTE-NAUTIQUE : TARIFS 2010**

Les tarifs du camping et de la halte nautique restent inchangés pour l'année 2010. Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce choix.

- Emplacement camping-cars : gratuité pendant 3 heures
- Emplacement caravanes/tentes/camping-cars :

1 journée	10,00 €
1 semaine	60,00 €
1 mois	200,00 €
2 mois	350,00 €
3 mois	500,00 €
6 mois	820,00 €
eau et électricité comprises	

Au-delà de 3 personnes par emplacement, un supplément de 2 €/personne/jour sera appliqué.

- Emplacement tentes :- un emplacement est valable pour 5 personnes maximum.  
- eau et électricité comprises

➤ Halte-nautique :

1 journée	8,50 €
1 mois	80,00 €
eau et électricité comprises	

### **CAMPING : ABATTAGE D'ARBRES**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que 19 peupliers et 1 saule présentent un réel danger de chute sur le terrain du camping municipal des Îles.

Un devis de 5 978,73 € TTC nous a été présenté par l'O.N.F, Monsieur Roland DEVILLERS de Baume Les Dames, pour effectuer ce travail à savoir :

- Démontage ou abattage des arbres
- Évacuation des grumes et broyage des branches
- Évacuation du broyat
- Extraction des souches par déchiquetage et évacuation des produits en déchetterie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable
- autorise Monsieur le Maire :
  - à signer toutes pièces afférentes à ce dossier
  - à passer commande auprès de l'O.N.F
  - à vendre les grumes au prix de 13 € HT le mètre cube

### **VENTE DES BOIS**

Monsieur Jean-Louis MOREL donne le détail de la vente des bois :

Parcelle de la Plénoise : N°6 : 3 529 € pour 135 m<sup>3</sup>, soit 26 € le m<sup>3</sup>, à M. CALVI

Parcelle Bois de Montfort : N°11, 12, 13 : 7 231 € pour 241m<sup>3</sup>, soit 30 € le m<sup>3</sup>, à M. DELAHAUTOY

Parcelle de la Chaille : non vendue : 576 m<sup>3</sup>

Total de la vente : 10 760 €

### **TARIFS AFFOUAGE 2010**

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, de reconduire les tarifs concernant l'affouage et la vente de bois en stères livrés, à savoir :

- Affouage (la portion) : 30 €
- Hors affouage : 30 € + TVA 5,50 %
- Bois livré (le stère) : 26 € + TVA 19,60 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Les inscriptions se feront au secrétariat de Mairie du 02 au 30 novembre 2009.

### **LA POSTE : HORAIRES D'OUVERTURE**

Une délibération est proposée pour s'opposer aux fermetures et aux diminutions d'horaires du bureau de poste de Clerval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition, à l'unanimité.

### **RUE DELACOUR : TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX EP ET EU**

Monsieur Michel PUJOL, prend la parole et demande de respecter la décision de la CAO et de Monsieur Christophe GEORGES au sujet de ces travaux.

Effectivement, lors de la séance du 02 octobre 2009, le conseil municipal, avait choisi l'entreprise DODIVERS de Blussans (entreprise qui avait réalisé, il y a quelques années, une partie des travaux d'assainissement de cette même rue), pour effectuer les travaux de réfection des réseaux eaux pluviales et eaux usées de la rue Delacour pour un montant de 35 163,19 € HT.

Or, il s'est avéré, après vérification et analyse des offres par le maître d'œuvre, que la CAO avait choisi l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise PELLEGRINI de Pierrefontaine Les Varans.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal se rallie au choix de la CAO, à savoir l'entreprise PELLEGRINI, pour un montant de 31 863,59 € HT, soit 38 108,85 € TTC.

### **VOIRIE RUE DELACOUR : CALIBRAGE ET RENFORCEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 octobre 2009 en Mairie de Clerval pour procéder à l'ouverture des plis concernant le calibrage et le renforcement de la voirie rue Delacour.

Plusieurs offres ont été déposées.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 130 935,00 € HT.

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le choix de la Commission de l'Appel d'Offres
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Les crédits ont été ouverts au budget 2009, programme 575.

### **RUE DELACOUR : ÉCLAIRAGE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à procéder à l'achat de :

\* 6 mâts de hauteur 6 mètres, 6 consoles, 6 luminaires avec 6 lampes de 70 watts

\* 5 mâts de hauteur 7 mètres, 5 consoles, 5 luminaires avec 5 lampes de 100 watts

dont le montant s'élève à 18 634 € HT soit 22 286,26 € TTC, à Centre Est Études et Commercialisation (C.E.E.C.), 518 rue Dardelain, 21 160 MARSANNAY LA CÔTE.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

\* Fonds libres

\* Subvention SYDED

- sollicite l'aide financière du SYDED

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : RECTIFICATION DÉLIBÉRATION DU 02/10/2009**

Lors de la séance du 2 octobre 2009, le conseil municipal a approuvé la délibération concernant l'avant-projet définitif de la construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil.

Une erreur et un oubli se sont glissés dans la rédaction de celle-ci, à savoir :

1) le montant de subvention espérée de la C.A.F est de 592 884 € au lieu de 709 089 € comme il a été dit lors du conseil municipal du 2 octobre 2009.

Le montant de la subvention avait été calculé sur le TTC au lieu du total HT, ce qui explique la différence.

2) Il est nécessaire d'ajouter à la délibération antérieure la phrase suivante : accepte de prendre en charge les éventuels surcoûts ou cofinancements inférieurs aux attentes ou défaillants.

La délibération du 28 octobre 2009 remplace et annule celle du 02 octobre 2009.

### **PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN (ZDE)**

La Communauté de Communes du Pays de Clerval souhaite créer une Z.D.E.

Pour ce projet, la commune de Clerval est ainsi sollicitée pour l'installation d'éoliennes sur son territoire.

Après en avoir délibéré, par 8 voix contre, 7 abstentions, 0 voix pour, le conseil municipal refuse que la commune dépose un dossier de demande de création de ZDE sur une partie de son territoire compatible avec les instructions détaillées de la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création des ZDE terrestres.

### **INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE ANÉMOMÉTRIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société E.on Energies Renouvelables basée à Paris, souhaiterait, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Clerval, installer un mât de mesure de 83 m de haut sur la commune de Clerval au niveau du lieu-dit « Bois de la Côte » sur la parcelle cadastrée E-378.

Ce mât permettra de mesurer précisément la vitesse et la direction des vents.

Pour ériger ce mât, E.on Energies Renouvelables doit nécessairement déposer une déclaration préalable de travaux en Mairie de Clerval avec une autorisation écrite du propriétaire.

Concernant ce dernier point, E.on propose à la commune de Clerval de signer deux documents :

- une convention de mise à disposition temporaire (5 ans) en vue de l'installation d'un mât qui prévoit le versement annuel d'un loyer de 500 €.
- une autorisation de dépôt de déclaration préalable de travaux qui sera jointe au dossier déposé en Mairie.

Après avoir pris connaissance de ces documents et en avoir délibéré, par 8 voix contre, 7 abstentions, 0 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire en vue de l'installation d'un mât de mesure ainsi que l'autorisation de dépôt de déclaration préalable.

### **PERMANENCE DU SAMEDI MATIN**

Vu le peu de fréquentation du public, la permanence de secrétariat du samedi matin sera définitivement supprimée à compter du 29 octobre 2009.

### **CCPC : MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL ET DES STATUTS**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Clerval transfèrera son siège sis actuellement en Mairie, BP 18, Place de l'Hôtel de Ville, 25 340 CLERVAL au 16 Bis, Avenue Gaston Renaud, 25 340 CLERVAL. Ce transfert prendra effet après réception de l'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte ce changement
- autorise la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Clerval

Les travaux d'aménagement et de réparations seront à la charge de la CCPC.

### **ASSAINISSEMENT Programme 2008, 2<sup>ème</sup> partie, choix des entreprises, lots 1, 2 3**

M. le Maire indique que la procédure de l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement correspondant à la 2<sup>ème</sup> partie du programme 2008 est terminée.

Le pouvoir adjudicateur, a décidé d'attribuer :

- **pour le lot N°1 réseaux de collecte Porte de Chaux** : le marché au groupement d'entreprises DODIVERS/CLIMENT/PELLEGRINI pour un montant de travaux de 225 223,60 euros HT.
- **pour le lot N°2 réseaux de collecte chemin du Monnot et transit à la station** : le marché au groupement d'entreprises DODIVERS/CLIMENT/PELLEGRINI pour un montant de travaux de 144 146,30 euros HT
- **pour le lot N°3 poste de refoulement** : le marché à l'entreprise OGELEC pour un montant de travaux de 95 007,00 euros HT

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver la décision du pouvoir adjudicateur
- autorise M. le Maire à :
  - \* signer les marchés (lots N°1, 2 et 3) correspondants
  - \* poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ces projets.

### **ASSAINISSEMENT Programme 2008, 2<sup>ème</sup> partie, demande de subventions**

M. le Maire expose au conseil municipal le programme de travaux d'assainissement 2008 (2<sup>ème</sup> partie) avec la mise en séparatif de la rue de la Porte de Chaux, du chemin du Monnot et le transit à la nouvelle station

d'épuration.

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux prévus dont la dépense globale estimée s'élève à 556 000,00 euros HT
- adopte le projet, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département, autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage (commune) la subvention attribuée par l'Agence et à nous la reverser
- indique que cette dépense sera financée par les aides du Conseil général, par emprunts à contracter auprès des organismes bancaires concernés et éventuellement par des fonds libres
- autorise M. le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant

### **INFORMATIONS COMMUNE**

- **Cabinet médical du Dr LACOSTE** : le docteur Lacoste avait rencontré dernièrement un problème de surconsommation d'électricité au sein de son cabinet médical, sis 2 rue Haute. Lors de la séance du 04/09/09, le conseil municipal avait refusé de prendre en charge cette surconsommation d'électricité. Suite à ce refus, le Docteur LACOSTE a adressé une lettre à la Mairie demandant la mise aux normes de son cabinet. Monsieur le Maire l'a lue aux membres du conseil lors de cette séance.
- **Point ordures Ménagères** : le nouveau système sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  - Des modules de 40 litres sont proposés pour les points d'enlèvement difficiles d'accès
- **Décisions** :
  - N°161 du 02/10/09 : bail de location logement, à M. Kévin CHAILLOU  
29 C, rue Porte de Chaux, Entrée 1  
à compter du 02/10/09
  - N°162 du 14/10/09 : résiliation bail de location logement de M. Damien RISMANN  
2A, rue Porte des Noyes  
à compter du 10/10/09
  - N°163 du 14/10/09 : résiliation bail de location de logement de Mme Gisèle CORZETTO  
29B, rue Porte de Chaux, Entrée 2  
à compter du 30/11/09
- **Concours villes et villages fleuris** : notre commune a remporté le prix de la 1<sup>ère</sup> participation au « Concours des villes et villages 2009 ». M. Frédéric CARTIER, Conseiller général du canton de Clerval, nous a félicités pour cette distinction qui honore notre commune et met en valeur le canton.

### **INFORMATIONS DES ACTIVITÉS DU SYNDICAT DU PAYS DU DOUBS CENTRAL**

Monsieur Michel PUJOL informe le conseil municipal sur les diverses activités du Syndicat du Pays du Doubs Central.

Des projets intéressent le syndicat, notamment la récupération de vêtements, la réparation d'objets, puis la revente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

- **Date du prochain conseil municipal** : 02 décembre 2009, 20 heures.

Le Maire, Julien BOULANGER,